

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 9 octobre 2024**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
M. Gabriel Dagenais	Vice-Président
M. Alexandre Girard-Duchaine	
Mme Marie-Ève Laframboise	
Mme Stéphanie Leclerc	
Mme Véronique Menand	
Mme Julie Moreau (virtuel)	
M. Charles Perreault	
M. Pascal Savard	
M. Normand Sénéchal	
M. Pierre-Luc Tremblay (virtuel)	
Mme Marie-Hélène Vigeant	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
Mme Julie-Ève Dupuis	Coordonnatrice du service des ressources financières
Mme Caroline Provost	Directrice du service des ressources éducatives primaire et adaptation scolaire
M. Guillaume Blanchet	Directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Est absent :

M. André Mongeau

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 01).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

429^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis avec les modifications suivantes : ajouter le point 9.3 Comité de développement professionnel du directeur général et de déplacer le point 9.1 Prise d'acte d'une démission et lancement du processus pour combler des vacances au conseil d'administration – Huis clos – *Adoption* (doc. 9.1) sous 12.0 Service du secrétariat général et des communications et de le renommer 12.5. Prise d'acte d'une démission et lancement du processus pour combler des vacances au conseil d'administration – Huis clos – *Adoption*.

Le 2 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le **mercredi 9 octobre 2024 à 19h00** à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
 - 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
 - 3.0 Adoption de l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2024 (doc. 4.0)
 - 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
 - 6.0 Période de questions – Public
 - 7.0 Comité de parents
 - 8.0 Direction générale (*temps estimé : 50 minutes*)
 - 8.1 PEVR – suivi (doc. 8.1)
 - 8.2 Lancement en consultation – Redéfinition des aires de desserte en vue de l'ouverture de la nouvelle école de Saint-Sauveur - *Adoption* (docs. 8.2)
 - 8.3 Nomination d'un responsable de la sécurité de l'information (RSI) – *Adoption* (doc. 8.3)
 - 9.0 Gouvernance (*temps estimé : 10 minutes*)
 - 9.1 Prise d'acte d'une démission et *lancement* du processus pour combler des vacances au conseil d'administration – Huis clos – *Adoption* (doc. 9.1)
 - 9.2 Confirmation de désignations sur certains comités du conseil d'administration (doc. 9.2)
 - 9.3 Comité de développement professionnel du directeur général (doc. 9.3)
 - 10.0 Service des ressources financières (*temps estimé : 10 minutes*)
 - 10.1 Amendement des Objectifs, principes et critères de répartitions des ressources – *Adoption* (docs. 10.1)
 - 10.2 Formulaire - Déclaration des apparentés des membres du CA - Information
 - 11.0 Service des ressources éducatives (*temps estimé : 15 minutes*)
 - 11.1 Politique d'encadrement du recours à une mesure contraignante – *Adoption* (docs. 11.1)
 - 11.2 Présentation des résultats CVI – Information (doc. 11.2)
 - 11.3 Résultats au primaire année scolaire 2023-2024 – Information (doc. 11.3)
 - 12.0 Service du secrétariat général et des communications (*temps estimé : 20 minutes*)
 - 12.1 Mentor pour les nouveaux membres du CA - Information
 - 12.2 Rappel des règles de procédure régissant la tenue des séances du CA – Information (doc. 12.2)
 - 12.3 Rappel des règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie – Information (doc. 12.3)
 - 12.4 Document synthèse du règlement sur les normes d'éthique et de déontologie – Information (doc. 12.4)
 - 13.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information
 - 14.0 Affaires diverses
- Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2024

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2024](#)

430^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2024 en modifiant à la page 1456 le titre du point 10.0 qui devrait se lire Service des ressources matérielles et du transport scolaire en lieu et place du Service des ressources humaines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Aucun sujet

6.0 Période de questions - Public

Aucune question n'est soumise.

7.0 Comité de parents

L'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant, fait un compte-rendu du comité de parents s'étant tenu le 9 septembre 2024. Plusieurs sujets y ont été discutés :

- La rentrée scolaire 2024-2025.
- Les postes d'enseignants pourvus où seulement 11 enseignants sont non légalement qualifiés (dont 10 détiennent néanmoins des diplômes universitaires).
- Les postes professionnels (où seulement 1.6 poste demeure à combler).
- Les problèmes de transport de début d'année, maintenant réglés.
- Les résultats 2023-2024 afférents au Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).
- La francisation et le maintien de l'offre au Centre de services scolaire des Laurentides.
- Le budget 2024-2025.
- Les aires de desserte.
- Les dates des assemblées générales annuelles des écoles.
- La collecte et la vente d'alcool interdites.

- Le représentant du comité de transport.
- La rencontre du comité consultatif pour les élèves handicapés ou les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissages (ÉHDAA) du 19 septembre.
- Spectacle-bénéfice de Gregory Charles au profit de la Fondation pour la réussite des élèves, le 27 avril 2025.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 PEVR – suivi

Arrivée de l'administratrice, Mme Véronique Menand

(Incidence : il est 19 h 15)

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, fait une présentation des gestes et actions à effectuer pour les différents services administratifs afin de soutenir les enjeux du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande comment peut fonctionner une communauté d'apprentissage dans une école où il y a seulement quatre enseignants.

L'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc, indique que les écoles sont regroupées tant au niveau primaire que secondaire, afin d'avoir un nombre suffisant d'enseignants.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que les six écoles du secteur nord sont regroupées pour former une communauté d'apprentissage professionnelle (CAP).

8.2 Lancement en consultation – Redéfinition des aires de desserte en vue de l'ouverture de la nouvelle école de Saint-Sauveur – Adoption

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, présente le projet de résolution indiquant qu'il y aura des consultations publiques en présentiel et en virtuel les 14 et 18 novembre, en plus des autres volets de la consultation.

Il est précisé que seule une partie de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est touchée par les modifications d'aires de desserte et que Sainte-Marguerite-de-Lac-Masson et l'Estérel ne sont pas touchés par les projets présentés.

L'aire de desserte de l'école Chante-au-Vent est exclue puisqu'il n'y a pas de hausse de clientèle dans ce secteur.

Il y a un impact sur l'école de l'Expédition, l'école primaire de Saint-Sauveur et l'école Saint-Joseph, en raison du retrait des locaux modulaires dans le secteur sud du centre de services scolaire des Laurentides.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande si le déficit de 26 classes présenté inclut le retrait des locaux modulaires dans le secteur sud.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise qu'effectivement le retrait des locaux modulaires est inclus et que l'école Saint-Joseph est touchée, car il y a dépassement de la capacité ministérielle de l'école.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande si les classes intercycles diminuent le ratio d'élèves par classe.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, mentionne qu'effectivement, il y a diminution du ratio. Elle précise que, bien qu'il est envisagé que l'école de l'Expédition soit relocalisée, il n'y a aucune limite comme possibilité lors des consultations. Toutefois, Mme Lamonde précise qu'en l'absence de locaux modulaires, quatre classes ne permettent pas à l'école de grandir.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, fait une présentation des scénarios retravaillés, qui feraient l'objet du lancement en consultation.

Il est mentionné que l'école de l'Expédition pourra bénéficier d'un milieu de vie avec de l'espace pour grandir au pavillon Marie-Rose.

L'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise, indique qu'il est plus facile de cohabiter avec le niveau préscolaire où il existe des horaires différents.

Mme Lamonde précise que pour le transport scolaire, il n'y a pas d'enjeu tant pour le scénario 1 que pour le scénario 2 puisque les écoles se retrouvent toutes à proximité.

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, fait état de certaines parcelles de Sainte-Adèle dont les élèves seraient déplacés vers Saint-Sauveur. Il précise que certains élèves de Sainte-Adèle vont déjà à l'école de Saint-Sauveur. M. Blanchet indique qu'idéalement, on ne veut pas créer de barrières artificielles.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, explique que les deux scénarios proposés sont viables, même si le 2^e implique qu'il y ait plus d'élèves à l'école primaire de Saint-Sauveur. Mme Lamonde spécifie que dans les deux scénarios, le rang décile quant à la défavorisation se situera entre 4 et 7, bien qu'il pourrait y avoir un écart un peu plus grand entre les deux écoles dans le scénario 2.

L'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant, demande quel sera le temps de transport pour les élèves de Sainte-Adèle pouvant être déplacés.

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, mentionne qu'il y aura une augmentation du temps de transport qui est estimée entre 7 à 10 minutes.

L'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant, demande si les élèves de 5^e et 6^e année pourront finir leur parcours scolaire à Sainte-Adèle.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique que ceci pourrait être envisagé au terme des recommandations.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, confirme l'intention de regarder différentes mesures de mitigation au terme des avis et mémoires.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande si les personnes auront accès aux données sources ayant permis de constituer les scénarios.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique que les personnes auront accès aux documents présentant les scénarios, mais pas aux données sources.

M. Dagenais demande s'il est possible d'avoir accès aux codes postaux.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que les divisions proposées ne sont pas liées uniquement par les codes postaux, spécialement pour les secteurs de Sainte-Adèle ciblés, puisqu'il a été tenté de ne pas scinder le territoire entre les voisins.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, mentionne que les gens de Saint-Adolphe-d'Howard aimeraient certainement avoir plus d'élèves du secteur sud de cette municipalité.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne qu'il n'a pas de place à l'école sise à Saint-Adolphe-d'Howard.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que les regroupements sont faits sur le même territoire.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande combien de temps est prévu en considérant le trafic automobile, car il y aura du transport dans les deux sens de la rue principale à Saint-Sauveur pour accéder aux écoles.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, explique qu'un travail est fait avec la Ville pour la signalisation.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'un travail est fait pour l'installation de lumières. Les écoles sont une à côté des autres et il y aura un impact sur le transport. Il est mentionné que les trajets de transport sont refaits d'une année à l'autre et ce qui a été regardé est le temps de transport moyen.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que l'horaire des écoles fera également partie des hypothèses à regarder.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, demande pourquoi les écoles sont localisées les unes à côté des autres.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il n'était pas présent à l'époque, mais qu'il imagine qu'il a été désiré de profiter d'un bel espace.

Le président, M. Martin Barbeau, mentionne que la ville de Saint-Sauveur s'est présentée pour acheter le terrain même s'il n'avait pas cette obligation à l'époque. Il précise cependant qu'il ne connaît pas tout le contexte.

L'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant, indique qu'il y aura selon elle un impact important sur le transport scolaire pour les élèves de Sainte-Adèle potentiellement déplacés et que leur temps de transport pourrait être triplé, passant de 8 minutes à environ 30 minutes. De plus, le service de garde sera un enjeu, nécessitant d'aller chercher les enfants le soir et le matin.

Le président, M. Martin Barbeau, note qu'il a un bémol quant à cette affirmation.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, mentionne que des simulations seront effectuées, mais qu'il était requis de déplacer des élèves de l'école Saint-Joseph qui déborde. Il y aura des tentatives pour trouver des solutions. Des horaires décalés seront peut-être envisagés. L'objectif est de trouver les meilleures options possibles.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, demande s'il est possible d'organiser un transport vers le service de garde de Saint-Joseph.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il n'est pas possible d'organiser un transport à cet effet en l'absence de financement.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, précise que ce ne serait pas un nouveau transport, mais d'ajouter un arrêt sur un trajet existant.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne qu'il n'avait pas compris la nuance et qu'effectivement, c'est quelque chose qui peut être regardé, sans toutefois en faire un engagement.

L'administrateur, M. Alexandre Girard-Duchaine, s'interroge sur les trajets de transport des 90 élèves et des élèves de l'Expédition, à savoir où ceux-ci vont passer.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique que les trajets sont à revoir chaque année.

M. Girard-Duchaine mentionne qu'il faut regarder les trajets à prendre puisque des routes plus longues, mais plus sécuritaires, peuvent être favorisées à l'occasion.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande ce qui est recevable lors des consultations.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique que bien que les consultations visent deux scénarios, toutes modalités seront envisagées, dont les commentaires sur les déplacements, les services de garde, etc. Mme Lamonde précise que l'ensemble des avis reçus sera analysé. Tout ce qui est en lien avec les scénarios sera donc considéré.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que dès qu'il y aura le choix d'un scénario en considération des commentaires et avis reçus, il y aura dans un deuxième temps des avenues et modalités à parfaire.

431^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU' en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles et que si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède sa capacité d'accueil, l'inscription se fait selon la *Politique sur les critères d'inscription des élèves*;

ATTENDU QUE selon lesdits critères d'inscription, chaque école est alimentée à partir de bassins (aires de desserte) pour tenir compte des effectifs scolaires sous réserve de critères d'inscription et des règles de transfert en vigueur;

ATTENDU la capacité d'accueil au sens du ministère de l'Éducation, évaluée en fonction des règles de composition des groupes, des exigences pédagogiques, des impératifs de l'organisation scolaire et des modèles d'organisation de certains services;

ATTENDU QUE l'ouverture d'une nouvelle école dans le secteur de Saint-Sauveur entraînera le retrait de locaux modulaires installés temporairement en raison du surplus de clientèle dans le secteur;

ATTENDU QU'il y a lieu de redéfinir certaines aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire à partir desquelles sont alimentées les écoles du secteur de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle, pour établir l'adéquation entre la clientèle à desservir et la capacité d'accueil;

ATTENDU QU'au terme de la consultation il pourrait y avoir des mouvements de clientèle scolaire entre les établissements scolaires suivants : école de l'Expédition, école primaire de Saint-Sauveur (pavillons de La Vallée et Marie-Rose), école Saint-Joseph et la nouvelle école de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE les secteurs ciblés dans la consultation relative aux modifications des aires de desserte sont les secteurs des villes et municipalités suivantes : Saint-Sauveur, Piedmont, Morin-Heights, Wentworth-Nord, Lac-des-Seize-Îles, Sainte-Anne-des-Lacs, une partie au sud de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, une partie limitrophe de la ville de Sainte-Adèle et de certains secteurs limitrophes des municipalités de Montcalm et Mille-Isles;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la description de certaines limites territoriales des aires de desserte;

ATTENDU l'application de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école* amendée adoptée en vertu de la 397^e résolution du conseil d'administration le 5 juin 2024;

ATTENDU QUE les modifications proposées aux aires de desserte se retrouvent dans un projet de modification que le conseil d'administration doit adopter;

ATTENDU QUE le conseil d'administration adopte les modalités selon lesquelles le public est informé;

ATTENDU QUE l'avis public fait état desdites modalités;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit aussi adopter un calendrier de consultation publique dont le contenu est prévu au paragraphe 6.5 et suivant de la *Politique*, tel qu'annexé à la présente résolution;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a formé un comité de consultation en vertu de la 418^e résolution en date du 28 août 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

D'ADOPTER aux fins de consultation, le projet de modification des aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire à partir desquelles sont alimentées les écoles du secteur de Saint-Sauveur, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA431-24**;

D'ADOPTER le calendrier de consultation publique tel qu'annexé aux présentes, en précisant que les assemblées générales sont les assemblées générales du personnel, afin d'en faire partie intégrante;

DE PROCÉDER à un avis public devant indiquer les dates du calendrier de la consultation publique, ainsi que les modalités mises en place pour en informer le public;

DE PROCÉDER au processus de consultation publique conformément à la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école*;

DE PROCÉDER à une consultation auprès du conseil d'établissement de l'école de l'Expédition;

DE PROCÉDER à une consultation auprès du conseil d'établissement de l'école primaire de Saint-Sauveur;

DE PROCÉDER à une consultation auprès du conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph;

DE PROCÉDER à une consultation auprès du comité de parents;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 14 novembre 2024 en présentiel et une assemblée de consultation publique en virtuel le 18 novembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Nomination d'un responsable de la sécurité de l'information (RSI) – Adoption

432^e RÉOLUTION :

ATTENDU les exigences de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGRI);

ATTENDU les exigences de l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information, la directive sur la sécurité de l'information gouvernementale et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT le départ de l'organisation de la personne qui occupait antérieurement le rôle de RSI;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Laurentides doit procéder à la nomination d'un remplaçant à titre de responsable de la sécurité de l'information, et ce, dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

DE NOMMER responsable de la sécurité de l'information, monsieur Guillaume Blanchet, directeur du service des technologies et de l'organisation scolaire, dans le rôle de responsable de la sécurité de l'information (RSI) au Centre de services scolaire des Laurentides.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 GOUVERNANCE

9.1 Prise d'acte d'une démission et lancement du processus pour combler des vacances au conseil d'administration – Huis clos – Adoption

Ce point a été déplacé pour devenir le point 12.5

9.2 Confirmation de désignations sur certains comités du conseil d'administration

433^e RÉOLUTION :

ATTENDU QUE lors de la dernière séance ordinaire du conseil d'administration certains membres absents ont été désignés pour siéger sur des comités à titre de membre ou de substitut et doivent maintenant confirmer leur intérêt à siéger à ce titre;

ATTENDU QUE M. Charles Perreault a été désigné pour siéger sur le comité de gouvernance et d'éthique à titre de membre conformément aux Règles de procédure régissant la tenue de séance du conseil d'administration et M. Gabriel Dagenais a été désigné à titre de substitut, le tout par la 414^e résolution du conseil d'administration;

ATTENDU QUE M. Gabriel Dagenais a été désigné à titre de membre substitut pour siéger au comité de vérification par la 416^e résolution du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les intentions des membres précités :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE CONFIRMER la composition des comités de gouvernance et d'éthique et de vérification adoptée en vertu des 414^e et 416^e résolutions du conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3 Comité de développement professionnel du directeur général

434^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le directeur général d'un Centre de services scolaire sera dorénavant désigné par le gouvernement et que l'évaluation de celui-ci ne relève plus du conseil d'administration;

ATTENDU QU'il peut être pertinent d'avoir un comité du conseil d'administration pour le développement professionnel du directeur général permettant les échanges et les rétroactions avec celui-ci;

ATTENDU QUE les dates des rencontres et les modalités de fonctionnement dudit comité seront convenues avec le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Charles Perreault :

DE NOMMER, pour siéger au Comité de développement professionnel du directeur général, le président, M. Martin Barbeau, M. Normand Sénéchal, Mme Marie-Hélène Vigeant, M. Gabriel Dagenais et M. Pascal Savard, ainsi que Mme Véronique Menand et Alexandre Girard-Duchaine, en tant que substitués.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.1 Amendement des Objectifs, principes et critères de répartition des ressources – Adoption

La coordonnatrice du service des ressources financières, Mme Julie-Ève Dupuis, présente le projet de résolution. Mme Dupuis indique qu'il ne sera plus possible de récupérer les mesures budgétaires pour compenser certains déficits et que ceux-ci devront être retournés au ministère de l'Éducation. Il sera dès lors très difficile de récupérer en cas de déficit.

La direction d'établissement sera responsable des déficits et une modification a été faite à cet effet dans le texte.

Le président, M. Martin Barbeau, mentionne qu'il sera pertinent qu'il y ait une réadoption par les conseils d'établissement avec l'impact de l'amendement aux Objectifs, principes et critères de répartition des ressources.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, souligne l'importance de présenter un budget équilibré pour ne pas influencer l'année suivante.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, demande si le surplus ou le déficit des établissements est centralisé.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne qu'effectivement le déficit est centralisé et un accompagnement du service des ressources financières est à déployer pour éviter de pénaliser les autres établissements.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, mentionne accueillir avec joie la modification qui permettra d'éviter de faire les frais des directions qui sont de passage et qui seront responsables le cas échéant de leur déficit.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il y aura un accompagnement plus important du service des ressources financières afin d'avoir un filet de sécurité et d'éviter les problèmes. Dans le passé, la direction générale pouvait autoriser des déficits dans des cas particuliers, mais la marge de manœuvre est maintenant très limitée, n'ayant pas de portefeuille dédié à cet effet.

435^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, selon lequel le Centre de services scolaire doit adopter les objectifs, principes et critères de répartition des ressources portant sur la répartition équitable des ressources financières du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité consultatif de gestion lors de la séance tenue le 17 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Gabriel Dagenais :

D'ADOPTER l'amendement proposé au document « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources », sous réserve que le conseil d'établissement devra adopter, sur proposition de la direction, le plan de redressement de la situation financière de l'établissement. Le document explicatif des contrôles mis en place devra être transmis à la direction générale avant le 20 décembre suivant la fin de l'année scolaire, tel qu'il apparaît au document annexé **CA435-24**, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Formulaire - Déclaration des apparentés des membres du CA - Information

Mme Julie-Ève Dupuis, coordonnatrice du service des ressources financières, fait un rappel aux membres du conseil d'administration de fournir ledit formulaire.

Pause

(Incidence : il est 20 h 40)

Retour de la pause

(Incidence : il est 20 h 50)

11.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

11.1 Politique d'encadrement du recours à une mesure contraignante – Adoption

La directrice du service des ressources éducatives secteur primaire et adaptation scolaire, Mme Caroline Provost, présente le projet de résolution en précisant qu'une mesure contraignante est un dernier recours après une recherche d'options alternatives.

L'administrateur, M. Alexandre Girard-Duchaine, demande si la politique a été lue par un avocat.

Il lui est confirmé par Mme Provost que la politique a été lue par le secrétaire général, M^e Louis Piché, avocat, et qu'elle a été faite avec des professionnels dans le domaine.

L'administratrice, Mme Véronique Menand, demande si une précision peut être ajoutée, notamment quant aux personnes habilitées à prescrire de telles mesures en ajoutant le *Code des professions* dans les sources.

Mme Provost confirme que ceci peut-être ajouté, car c'est aux professionnels habilités à faire ce type de recommandation.

La directrice du service des ressources éducatives secteur primaire et adaptation scolaire, Mme Caroline Provost, explique que les équipes de crise sont formées via une formation appelée « CPI » (Crisis Prevention Institute) pour les situations où il est requis d'intervenir.

L'administratrice, Mme Véronique Menand, demande si la formation préconise une approche sensible aux traumatismes.

Mme Provost confirme que l'approche sensible aux traumatismes est celle qui est préconisée.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande comment l'information sera véhiculée dans les écoles avec tous les mouvements de personnel.

Mme Provost explique qu'il revient aux directions de s'assurer que les encadrements sont connus.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, se dit rassuré d'avoir un encadrement qui est en lien avec les nouvelles pratiques.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, mentionne qu'il va falloir accueillir la politique favorablement et s'assurer de sa diffusion afin qu'elle soit connue par les équipes-écoles.

Il est mentionné que :

- La politique devra être diffusée.
- Les formations devront être données au sein des écoles.
- Les directions sont les gardiennes des politiques.
- Le service des ressources éducatives offre un soutien.
- La politique doit être abordée dans les réunions d'école.
- Des discussions à ce sujet auront lieu lors des tables de directions.

L'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise, exprime que la nouvelle politique permettra d'améliorer le lien de confiance entre la famille et le personnel, le tout dans une perspective de sécurité pour l'élève. Elle rappelle qu'il faut distinguer la mesure contraignante de la contention.

L'administrateur, M. Alexandre Girard-Duchaine, indique que bien que la politique soit nécessaire, il a des inquiétudes en cas d'incident. Celui-ci demande si la direction générale est informée en cas d'incident.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il est informé, le cas échéant.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, souligne que dans le passé, il donnait ce type de formation et que tous ont ce genre de politique. De plus, elle vient au contraire sécuriser et encadrer. Il s'agit d'activités réservées, supervisées par des professionnels et encadrées par le *Code des professions*.

L'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc, mentionne que la politique vise à se donner un outil pour éviter les dérapages.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, mentionne que ce type de mesure s'effectue lorsqu'il y a un risque imminent pour autrui et que de ne pas intervenir est un risque pour l'organisation.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que l'on n'est jamais à l'abri qu'une personne puisse mal agir, mais qu'avec une politique, de la formation et un effort diligent, le risque se trouve ainsi réduit.

L'administratrice, M. Véronique Menand, exprime qu'il serait pertinent de développer un schéma récapitulatif pour les employés.

436^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que des mesures contraignantes peuvent être utilisées de façon exceptionnelle au sein des établissements scolaires tant pour le bien-être et la sécurité d'élèves que des gens qui les entourent;

ATTENDU que les mesures contraignantes ne doivent être envisagées qu'en dernier recours lorsque tous les autres moyens mis en place n'ont pas permis de désamorcer la situation de crise;

ATTENDU qu'il est requis d'encadrer par une politique cette pratique au-delà des formations reçues par les membres du personnel afin d'avoir un mode d'intervention standardisé respectant les pratiques reconnues;

ATTENDU les consultations effectuées auprès du comité consultatif de gestion, d'une consultation du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et le suivi effectué par la direction du service des ressources humaines auprès du syndicat des enseignants;

CONSIDÉRANT les avis reçus et la recommandation du service des ressources éducatives;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

D'ADOPTER la Politique d'encadrement du recours à une mesure contraignante jointe en annexe des présentes sous la cote **CA436-24**, en ajoutant aux encadrements indiqués dans le préambule le Code des professions, pour en faire partie intégrante, la politique entre en vigueur le jour de son adoption.

Il y a abstention de M. Alexandre Girard-Duchaine de voter sur la résolution.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

11.2 Présentation des résultats CVI – Information

La directrice des ressources éducatives primaire et adaptation scolaire, Mme Caroline Provost, fait état du climat scolaire et du bien-être tel que sondé.

En résumé, 82 % des élèves considèrent comme « bien » le climat scolaire tandis que l'objectif du Plan d'engagement vers la réussite est d'atteindre 90 %. Une des principales considérations émises par les élèves est que l'application des règlements n'est pas toujours équitable.

Il ressort aussi que les élèves aimeraient être plus impliqués, et ce, même au niveau primaire. Il est également observé que l'intimidation via les réseaux sociaux a un impact important sur les performances scolaires.

Au niveau du secondaire, il appert que 67 % se sentent en sécurité. Les endroits où les élèves se sentent moins en sécurité sont aux casiers, à la cafétéria et aux toilettes, où les interventions sont à géométrie variable.

Il ressort aussi que le personnel se sent moins en sécurité au niveau du secondaire.

L'intimidation sur les réseaux sociaux est surtout un enjeu au niveau du secondaire.

Quant aux types de violence, ce sont surtout des violences verbales et des bousculades.

L'administratrice, Mme Véronique Menand, demande si un enjeu est ressorti au niveau du transport en autobus.

La directrice des ressources éducatives primaire et adaptation scolaire, Mme Caroline Provost, précise que cet enjeu n'est pas beaucoup ressorti dans le sondage effectué.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande s'il est possible d'agir sur l'intimidation dans le milieu familial.

Mme Provost précise qu'il n'est pas dans le mandat de s'occuper ou de documenter la violence à la maison.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, invite l'organisation à agir dans le transport.

L'administrateur, M. Alexandre Girard-Duchaine, demande si ce type de sondage est récurrent.

Mme Provost indique que le sondage sera fait aux deux ans.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise qu'en fonction du Plan d'engagement vers la réussite, le sondage sera fait dorénavant à fréquence régulière de deux ans.

Certains membres du conseil d'administration se questionnent relativement à un impact potentiel de niveau de défavorisation sur l'intimidation et la violence.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'il n'y a pas de milieu qui ressort particulièrement, que l'intimidation est dans tous les milieux et que celle-ci est une préoccupation de tous les instants.

11.3 Résultats au primaire année scolaire 2023-2024 – Information

La directrice des ressources éducatives primaire et adaptation scolaire, Mme Caroline Provost, dépose les résultats au primaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Aucune question n'est soumise.

Départ de l'administrateur, M. Pascal Savard

(Incidence : Il est 21 h 42)

12.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

12.1 Mentor pour les nouveaux membres du CA – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, explique que le comité de gouvernance et d'éthique a recommandé que certains membres du conseil d'administration puissent être mentors pour les nouveaux membres, et ce, bien que la présidence du conseil d'administration soit également une personne à laquelle les membres peuvent se référer.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, mentionne qu'il peut être un mentor si les nouveaux membres du conseil d'administration ont des questions.

12.2 Rappel des règles de procédure régissant la tenue des séances du CA – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait un rappel des principales règles régissant la tenue des séances du conseil d'administration.

12.3 Rappel des règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait un rappel quant au fonctionnement du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie. Il est expliqué comment les manquements potentiels de membres du conseil d'administration peuvent être dénoncés. Le processus de traitement de la dénonciation est expliqué.

12.4 Document synthèse du règlement sur les normes d'éthique et de déontologie – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente une synthèse du règlement sur les normes d'éthique et de déontologie.

12.5 Prise d'acte d'une démission et lancement du processus pour combler des vacances au conseil d'administration – Huis clos – Adoption

437^e RÉSOLUTION : Huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal, de siéger à huis clos pour l'étude de ce point.

Il est 10 h 00.

438^e RÉSOLUTION : Levée du huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Gabriel Dagenais, de lever le huis clos.

Il est 10 h 02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

439^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'UN avis de démission du membre personnel enseignant a été transmis au secrétaire général conformément aux modalités prévues à l'article 175.8 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'EN vertu de la transmission de cet avis, la démission du membre personnel enseignant, du conseil d'administration était effective en date du 6 septembre 2024;

ATTENDU QUE le poste de membre du personnel professionnel non enseignant siégeant à ce titre, au moment de la désignation, à un conseil d'établissement du centre de services scolaire demeure toujours vacant;

CONSIDÉRANT les nouvelles désignations au conseil d'établissement, il est requis de lancer le processus pour combler une vacance et le poste demeurant vacant parmi les membres du personnel enseignant et non enseignant siégeant à ce titre, au moment de la désignation, à un conseil d'établissement du centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Véronique Menand :

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Dominic Bergeron, suite à la transmission d'un avis, effective en date du 6 septembre 2024, à titre de membre personnel enseignant et de lancer par le fait même le processus afin de combler une vacance au poste de membre personnel enseignant et au poste demeurant vacant de professionnel non enseignant siégeant au conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - INFORMATION

Le rapport d'activités a été transmis, il n'y a aucune question des membres du conseil d'administration.

14.0 Affaires diverses

Aucun sujet

15.0 Levée de la séance**440^e RÉSOLUTION :**

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Charles Perreault, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 22 h 02).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

